



Retraites par points : attention danger !

17 octobre 2019

Athénée municipale espace Saint Christoly, Bordeaux,
de 9 heures à 17 heures

Le rapport de Jean-Paul Delevoye Président du Haut-commissariat à la réforme des retraites a rendu son rapport en juillet. Nous connaissons donc les grandes orientations.

Cette réforme systémique s'appliquera entre 2025 et 2030.

Pour autant, le gouvernement est très pressé de réaliser des économies sur les régimes de retraite. Des mesures régressives devraient être adoptées rapidement pour augmenter le nombre de trimestres pour une carrière complète. Les décotes seront donc plus élevées, le niveau des pensions variables. Il instaure des inégalités multiples et remet en cause des principes de solidarité...

Intervenant : **Christophe Helou** professeur en Sciences Economiques et Sociales et responsable syndical FSU

Ce stage permettra aussi de voir que d'autres solutions sont possibles. La FSU fait des propositions.

Avec des salaires très bas, ce sont les fonctionnaires, encore une fois, qui seront les plus impactés par cette réforme ! seuls les hauts fonctionnaires, dont les primes seront prises en compte, seront favorisés...



Modèle de congé pour stage (à recopier à la main) ou à télécharger sur www.fsu33.fsu.fr
A déposer **avant le 17 septembre** auprès de votre chef d'établissement, de votre responsable de service.

NOM, Prénom

Grade et fonction

Etablissement

Date

A Monsieur ou Madame, nom et fonction Du chef d'établissement ou responsable de service

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 17 octobre 2019 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à **Bordeaux**, il est organisé par le CDFD de la FSU33 sous l'égide de l'Institut de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

A----- le -----